

GROUPE 13 INVESTISSEMENTS
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2 600 000 Euros
Siège social : Route de Rognac
CD 20
13127 VITROLLES
R.C.S. SALON-DE-PROVENCE 794 715 557

**EXTRAIT DU
PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ET EXTRAORDINAIRE
DU 1^{er} AVRIL 2026**

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport du Président et connaissance prise de la lettre de démission de Monsieur Armand LOPEZ de ses fonctions de Président de la Société,

Prend acte de la démission de ses fonctions de Président de la Société présentée par **Monsieur Armand LOPEZ**,

Décide de le dispenser de la réalisation du préavis et des modalités de démission prévus à l'article 17.1 des statuts de la Société,

Décide d'accepter ladite démission prenant effet à compter de ce jour,

Remercie Monsieur Armand LOPEZ pour les services rendus à la Société en sa qualité de Président, lui **donne** quitus entier et sans réserve pour l'ensemble de sa gestion,

Constate, en conséquence, la démission effective de **Monsieur Armand LOPEZ**, au titre de ses fonctions de Président, à compter de ce jour.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, en conséquence de la première résolution,

Décide de nommer en qualité de Président, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Armand LOPEZ :

La Société **A.L CONSULTING**, société par actions simplifiée au capital de 10.000 Euros, dont le siège social est situé 87 avenue du Général Raoul SALAN, 13700 Marignane, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro 102 646 460,

La société **A.L CONSULTING** déclare, par l'intermédiaire de Monsieur Armand LOPEZ, son Président, présent en séance, accepter les fonctions et n'être frappée d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer les fonctions de Président dans la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

A TITRE EXTRAORDINAIRE :

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, décide de supprimer les articles 37 à 39 des statuts de la Société, lesquels concernent l'immatriculation de la Société en application des dispositions de l'article R210-10 du Code de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

[.....]

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale **donne** tous pouvoirs au Président ou à tout porteur d'un original, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

* * *

[.....]

La signature de cet extrait du Procès-verbal du 1^{er} avril 2026 a été effectuée et acceptée par le signataire sur support électronique par l'intermédiaire du service DOCUSIGN (www.docusign.fr) via un fichier crypté, non altérable et stocké dans des conditions permettant de préserver son intégrité. Le signataire accepte ce qui précède et reconnaît à sa signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite.

Fait à Vitrolles,

Le 1^{er} avril 2026

Le nouveau Président, la Société A.L CONSULTING, représentée par son Président M. Armand LOPEZ, son ancien Président.

Certifié conforme par le Président

Signé par :

DA928EFEE4FC458...